



COMPTE-RENDU Conseil de la communauté du 11 mai 2009

Le onze mai deux mille neuf, le Conseil de la communauté de communes du val de Loire s'est réuni en mairie de DIGOIN, sous la présidence de Monsieur Roland FLEURY, suivant convocation en date du cinq mai deux mille neuf affichée le même jour.

Membres présents à la séance : 18

Présents : Président : Monsieur Roland FLEURY
Vice-présidents : Messieurs Fabien GENET, Bernard JAILLOT, Michel LAUFERON, Régis THEVENOUX,
Membres titulaires : Madame Ghislaine DANGOIN, Messieurs Cédric AUBLANC, Bernard BRACHET,
Maxime CASTAGNA, André CHARTIER, Emmanuel GAILLARD, Marcel JOURNET,
Bernard LAUGERE, Alain MINARD et Didier NAVETAT,
Membres suppléants : Madame Marie-Thérèse FRANCOIS, Messieurs Laurent PEGUIN et Jean-Luc MATRAS.

Excusés : Messieurs Hervé COMTE, Daniel MELIN et Alain BADAROUX

Secrétaire de séance : André CHARTIER

Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 20h30.

Monsieur le Président procède ensuite à l'appel des conseillers et constate que le quorum est atteint.

Il donne ensuite lecture de l'ordre du jour, tel qu'il figure dans la convocation et propose d'ajouter 9 points supplémentaires :

- ↻ STADE NAUTIQUE - « Passeport été »
- ↻ STADE NAUTIQUE - Mise en place d'astreinte pour le personnel technique
- ↻ DEMANDE DE SUBVENTION - AMICALE DES SAPEURS POMPIERS
- ↻ BOURSE HORIZON JEUNESSE - Dossier de Melle LHUILIER
- ↻ TRAVAUX - Réaménagement du bâtiment de l'IFPA
- ↻ LIGERVAL - Cession de terrain
- ↻ DEMANDE DE SUBVENTION - Comité d'organisation du concours INTERCANTONAL
- ↻ TRAVAUX - Église de Chassenard
- ↻ FINANCES - Sortie d'actif de matériels informatiques

L'ordre du jour est accepté par l'ensemble des délégués puis, sur proposition de Monsieur le Président, l'assemblée désigne à l'unanimité, Monsieur André CHARTIER, comme secrétaire de séance.

Le procès verbal de la réunion du Conseil de Communauté du 14 avril 2009 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Le Président passe ensuite à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

Délibération n° 2009-42

DECHETTERIE – demande de subvention

Dans le cadre de la réflexion engagée sur le réaménagement de la déchetterie intercommunale, l'évolution réglementaire et l'utilisation de cet équipement nécessite un programme d'actions d'optimisation.

Celui-ci vise à réaliser des travaux de sécurisation du site et de conformité de l'installation.

A ce titre, le Président fait part au Conseil de possibilité d'obtenir des subventions auprès d'organismes de la manière suivante :

- Fonds Départemental pour la Maîtrise des déchets de Saône et Loire (Conseil Général + Ademe) : 40 % de l'assiette subventionnable à hauteur de 120 000 € HT,
- Conseil Régional de Bourgogne : 5 % de l'assiette subventionnable à hauteur de 120 000 € HT.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de Loire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- D'autoriser le Président à solliciter ces aides.

Délibération n° 2009-43

SPANC – demande de subvention

Le Président fait part au Conseil de la possibilité pour le SPANC d'obtenir une subvention auprès de l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

La subvention se décompose de la manière suivante :

- sur le neuf : 50 contrôles au minimum par an subventionnés à hauteur de 30 % de 100 €, soit 1 500 €
- sur l'existant : 350 contrôles subventionnés à hauteur de 50 % de 80 €, soit 14 000 €.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de Loire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- D'autoriser le Président à solliciter cette aide.

Délibération n° 2009-44

STADE NAUTIQUE - « Opération tous à la piscine »

Depuis plusieurs années, pendant la période estivale (juillet-août) la Communauté de communes du Val de Loire (CCVAL) met à la disposition des enfants et des jeunes de son territoire, un système de transport gratuit à destination du stade nautique de Digoin. Il est rappelé que ce dispositif est soumis à un règlement intérieur.

Quatre itinéraires sont mis en place. Ils permettent d'effectuer des ramassages sur chacune des communes membres, le mardi et le jeudi.

Par ailleurs, la CCVAL s'assure de la présence d'accompagnateurs pour encadrer les enfants lors de leur transport.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de Loire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- D'accepter la reconduction de cette opération,
- De prendre en charge les frais inhérents au transport et à l'accompagnement,
- D'autoriser le Président à signer le cas échéant les conventions liées à la mise à disposition d'accompagnateurs.

Délibération n° 2009-45

FINANCES - Contractualisation d'un emprunt

Il est demandé au Conseil de la Communauté de bien vouloir autoriser le Président à contracter un emprunt de 3 000 000 €, destiné à financer les investissements présentés lors du DOB et du vote du budget.

A cet effet, une consultation sera établie en direction d'au moins 3 établissements bancaires parmi lesquels, ceux avec qui, nous entretenons déjà des relations contractuelles.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de Loire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- D'autoriser le Président à contracter un emprunt de 3 000 000 €.

Délibération n° 2009-46

STADE NAUTIQUE – Passeport été

La ville de Digoin organise depuis plusieurs années une opération appelée « Passeport été » qui a pour objet d'offrir aux jeunes un accès à différentes activités pendant l'été.

L'opération est ouverte aux jeunes du territoire de la CCval âgés de 11 à 25 ans.

Les années précédentes, les jeunes bénéficiaient via le passeport de 2 entrées gratuites au stade nautique (126 jeunes en 2008).

La commune de Digoin renouvelle l'opération en proposant de poursuivre le partenariat à travers le maintien de la gratuité de 2 entrées pour le stade nautique aux jeunes détenteurs du « passeport été ».

De plus, cette année, il est proposé d'intégrer au « Passeport été » 2 entrées (1 adulte et 1 enfant) pour assister à l'une des représentations du spectacle de la Tournée Tréteaux.

Ces entrées gratuites seraient donc prises en charge financièrement par la CCVal, celle-ci sera donc mentionnée sur le « Passeport ».

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de Loire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- D'approuver la formule du « Passeport été » telle que décrite ci-dessus.

Délibération n° 2009-47

STADE NAUTIQUE - Mise en place d'astreinte pour le personnel technique

Vu La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26,

Vu Le décret N° 2005-542 du 19 Mai 2005 relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes dans la fonction publique territoriale,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de Loire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 La mise en place d'un service d'astreinte pour la filière technique intervenant au stade nautique,

Article 2 l'application de cette astreinte aux agents titulaires et non titulaires, à temps plein ou temps partiel, affectés de façon temporaire ou définitive au stade nautique,

Article 3 la mise en place de cette astreinte uniquement pour la durée d'ouverture du stade nautique,

Article 4 d'autoriser le Président à signer un avenant à la convention de mise à disposition d'agents par la Commune de Digoin.

Article 5 de réviser annuellement les indemnisations correspondantes dans les conditions et limites de la réglementation.

Délibération n° 2009-48 **DEMANDE DE SUBVENTION – Amicale des Sapeurs Pompiers**

Une équipe de Sapeurs Pompiers de Digoin s'est qualifiée pour représenter la France au concours de manœuvre du Comité Technique International du Feu.

La compétition a lieu à OSTRAVA en République Tchèque du 19 au 26 juillet 2009 et l'équipe Digoinaise classée 1^{ère} à la sélection nationale fera partie des 10 équipes française représentant les couleurs du pays.

Ce concours nécessite la présence de 15 personnes pendant 10 jours pour participer à cette olympiade.

L'Amicale des Sapeurs Pompiers de Digoin sollicite une subvention pour ce concours. Le bureau réuni le 7 mai dernier a émis un avis favorable et propose d'attribuer 2 500 €.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de Loire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- D'accorder une subvention de 2 500 € à l'amicale des Sapeurs Pompiers.

Délibération n° 2009-49 **BOURSE HORIZON JEUNESSE – Dossier de Melle LHUILIER**

Mademoiselle Jessica LHUILIER a déposé un dossier dans le cadre de la Bourse Horizon Jeunesse. Il s'agit pour cette jeune fille de participer à un chantier humanitaire au Népal organisé par l'association Solhimal.

Son séjour se déroulera du 3 au 29 août 2009 dans la ville de Gurje.

Le but de ce chantier est de participer à un travail d'intérêt général réalisé pour le bénéfice d'une communauté, comme la construction d'une nouvelle école et la diversification agricole. Ce projet permettra de partager le quotidien des Népalais, de découvrir leur mode de vie et leur culture.

Le coût total de ce projet s'élève à 2 600 €. La commission Bourse Horizon Jeunesse, réuni le 10 avril dernier a émis un avis favorable et propose de verser 1 000 €. Le bureau réuni le 7 mai s'est également prononcé favorable.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de Loire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- D'accorder une bourse de 1 000 € pour le projet de Melle LHUILIER.

Délibération n° 2009-50 **TRAVAUX - Réaménagement du bâtiment de l'IFPA**

Il est demandé au Conseil de la Communauté de bien vouloir autoriser le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général de Saône et Loire relatif aux travaux estimés à ce jour (ex : accessibilité aux personnes handicapées).

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de Loire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- D'autoriser le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général de Saône et Loire.

Délibération n° 2009-51
LIGERVAL - Cession de terrain

Le Président informe le Conseil qu'un acquéreur souhaite acheter pour partie une surface de terrain de 1 700 m² environ sur la parcelle BH 495 sur l'espace Ligerval afin d'y installer son entreprise.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de Loire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

➤ D'autoriser le Président à signer l'acte de vente et tout autre document administratif concernant ce dossier, pour un prix de 51 000 € HT.

Délibération n° 2009-52
DEMANDE DE SUBVENTION - Comité d'organisation du concours Intercantonal Digoin/Paray le Monial

Le 5 septembre 2009 a lieu le concours Intercantonal organisé à Digoin (pour les cantons de Digoin et Paray le Monial) avec plusieurs concours : exploitation, parcelles de culture, cheptel, fermes et maisons fleuries, innovation...

Au cours de cette manifestation chaque commune des 2 cantons pourra être représentée :

- grâce à la participation des agriculteurs pour les différents concours organisés
- sous forme de stand ou panneau d'information
- mais aussi sous forme de stand d'artisans, commerçants et associations culturelles.

En 2002, la CCVAL a versé 3 000 €.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de Loire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

➤ D'accorder une subvention de 3 000 € au Comité d'organisation du concours Intercantonal.

Délibération n° 2009-53
TRAVAUX – Église de Chassenard

Le bilan de l'opération établi au 30 avril fait ressortir un coût supplémentaire de 24 892,73 € TTC, il est demandé au Conseil Communautaire d'autoriser le Président à poursuivre les travaux dans les limites indiquées.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de Loire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

➤ D'autoriser le Président à poursuivre les travaux dans les limites indiquées.

Délibération n° 2009-54
FINANCES – Sortie d'actif de matériels informatiques

Lors d'un précédent bureau, il avait été évoqué le besoin de réaliser un inventaire concernant les anciens matériels informatiques entreposés dans la réserve, proche des archives.

Cet inventaire a été réalisé, et a mis en lumière le fait que les matériels concernés étaient devenus obsolètes, ne seraient plus utilisés par la CCval, et devaient donc être sortis de l'inventaire des immobilisations d'actif.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de Loire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

➤ De valider la sortie de l'actif des matériels informatiques (voir liste ci-jointe).

La séance est close à 21h25

Fait à Digoïn, le 11 mai 2009

Le Secrétaire de séance,

Le Président,

André CHARTIER

Roland FLEURY